



45, rue Kléber  
92 400 Levallois-Perret

## **Fondation Le Refuge**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Fondation Le Refuge

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 mars 2020

RCS : 449631035

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation Le Refuge,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Le Refuge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 exposées au point « Changements comptables » du paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note « Annexe au CROD et au CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 07 mai 2026

7/5/2026

Signé par :  
  
FBC83ED892E2473...

Aurélie Joubin

Associée



**Fondation LE REFUGE**

75 Place d'Acadie  
34000 MONTPELLIER

**Bilan et compte de résultat établis**  
**du 01/01/2025 au 31/12/2025**

## RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Fondation LE REFUGE  
75 Place d'Acadie  
34000 MONTPELLIER

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	7 848 334 Eur os
- Chiffre d'affaires HT,	29 681 Eur os
- Résultat net comptable,	83 896 Eur os

Fait à MONTPELLIER cedex 2  
Le 07/03/2026

CLAUDE CAZES  
EXPERT-COMPTABLE



75 Place d'Acadie

34000 MONTPELLIER

## SOMMAIRE



	<i>Pages</i>
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
<b>ANNEXE</b>	7 à 24
<b>CROD et CER</b>	
- <i>CROD</i>	26
- <i>CER</i>	27
- <i>Annexe CROD et CER</i>	28 à 32

### **CAZES-GODDYN (SOFIREC)**

500 Rue Léon Blum Immeuble Le

Thélème

34965 MONTPELLIER cedex 2

0467202020

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)							
	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	110 513	103 505	7 008	32 350	25 342-	78.34-	
	En cours, avances et acomptes	175 676	174 526	1 150	17 453	16 302-	93.41-	
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	229 832		229 832	272 682	42 850-	15.71-	
	Constructions	1 014 419	419 592	594 828	778 666	183 838-	23.61-	
	Installations techniques, matériel et outillage	783 944	331 000	452 943	263 674	189 269	71.78	
	En cours, avances et acomptes	37 660		37 660		37 660		
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 363 344		1 363 344	1 783 104	419 760-	23.54-	
	<b>Immobilisations financières</b> (1)							
Participations	24 515		24 515	24 515				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	12 000		12 000	12 000				
Prêts								
Autres immobilisations financières	130 805		130 805	119 190	11 615	9.75		
<b>Total II</b>	<b>3 882 708</b>	<b>1 028 623</b>	<b>2 854 085</b>	<b>3 303 633</b>	<b>449 548-</b>	<b>13.61-</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances</b> (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	165 223	102 077	63 146	84 015	20 869-	24.84-	
	Créances reçues par legs ou donations	219 622		219 622	109 171	110 452	101.17	
	Autres créances	1 348 193	5 681	1 342 512	1 449 270	106 758-	7.37-	
	Charges constatées d'avance (2)	538 554		538 554	812 243	273 690-	33.70-	
	Valeurs mobilières de placement	2 038 916		2 038 916	1 537 417	501 499	32.62	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	791 499		791 499	1 251 214	459 715-	36.74-		
<b>Total III</b>	<b>5 102 007</b>	<b>107 758</b>	<b>4 994 249</b>	<b>5 243 330</b>	<b>249 081-</b>	<b>4.75-</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)							
	Primes de remboursement des emprunts (V)							
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>8 984 715</b>	<b>1 136 381</b>	<b>7 848 334</b>	<b>8 546 963</b>	<b>698 629-</b>	<b>8.17-</b>		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	1 500 000		1 500 000			
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	19 986		19 986			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
Autres							
Report à nouveau	2 270 171		2 198 067		72 105	3.28	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>83 896</b>		<b>72 105</b>		<b>11 792</b>	<b>16.35</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>3 874 054</b>		<b>3 790 158</b>		<b>83 896</b>	<b>2.21</b>	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	348 648		374 862		26 214-	6.99-	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>4 222 702</b>		<b>4 165 020</b>		<b>57 682</b>	<b>1.38</b>	
AUTRES FONDS PROPRES							
Fonds non remboursables							
Avances conditionnées							
Droits du concédant							
<b>Total II</b>							
FONDS REPORTES ET DEDIES							
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 492 966		1 868 620		375 654-	20.10-	
Fonds dédiés	117 869		227 780		109 911-	48.25-	
<b>Total III</b>	<b>1 610 836</b>		<b>2 096 400</b>		<b>485 565-</b>	<b>23.16-</b>	
PROVISIONS							
Provisions pour risques	159 488		204 609		45 122-	22.05-	
Provisions pour charges							
<b>Total IV</b>	<b>159 488</b>		<b>204 609</b>		<b>45 122-</b>	<b>22.05-</b>	
DETTES (1)							
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit							
Emprunts et dettes financières diverses (2)	400		400				
Instruments financiers à terme							
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 026 077		1 335 605		309 528-	23.18-	
Dettes des legs ou donations			3 225		3 225-	100.00-	
Dettes fiscales et sociales	577 251		501 946		75 306	15.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	690		64 627		63 937-	98.93-	
Produits constatés d'avance	250 891		175 132		75 759	43.26	
<b>Total V</b>	<b>1 855 309</b>		<b>2 080 934</b>		<b>225 625-</b>	<b>10.84-</b>	
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 848 334</b>		<b>8 546 963</b>		<b>698 629-</b>	<b>8.17-</b>	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

1 905 802  
15 004

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations		500			500	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		8 091		4 717	3 374	71.53
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		21 590		9 219	12 370	134.18
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		2 297 136		2 378 863	81 727-	3.44-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		3 379 177		3 313 160	66 017	1.99
Mécénats		838 975		796 088	42 887	5.39
Legs, donations et assurances-vie		1 233 064		1 037 052	196 012	18.90
Contributions financières		471 540		184 731	286 809	155.26
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		275 122		567 850	292 728-	51.55-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		180 000			180 000	
Utilisations des fonds dédiés		137 681		14 310	123 371	862.12
Autres produits		69 391		49 829	19 562	39.26
<b>Total I</b>		<b>8 912 268</b>		<b>8 355 820</b>	<b>556 448</b>	<b>6.66</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises		1 060		1 506	446-	29.60-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		4 166 403		3 725 307	441 096	11.84
Aides financières		37 107			37 107	
Impôts, taxes et versements assimilés		251 920		254 647	2 728-	1.07-
Salaires et traitements		2 294 355		2 164 699	129 656	5.99
Cotisations sociales		1 082 378		939 549	142 829	15.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		187 247		160 326	26 921	16.79
Dotations aux provisions		38 481		353 122	314 641-	89.10-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		169 967			169 967	
Report en fonds dédiés		27 771		155 380	127 610-	82.13-
Autres charges		426 599		522 473	95 874-	18.35-
<b>Total II</b>		<b>8 683 287</b>		<b>8 277 010</b>	<b>406 277</b>	<b>4.91</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>228 981</b>		<b>78 810</b>	<b>150 171</b>	<b>190.55</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		65 626		67 586	1 960-	2. 90-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		19 248			19 248	
<b>Total III</b>		84 874		67 586	17 288	25. 58
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		230 023		102	229 921	NS
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		19 648			19 648	
<b>Total IV</b>		249 672		102	249 569	NS
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		164 798-		67 484	232 281-	344. 20-
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		64 183		146 293	82 110-	56. 13-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				59 445	59 445-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				117 942	117 942-	100. 00-
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>				58 497-	58 497	100. 00
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		19 713-		15 692	35 405-	225. 62-
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		8 997 142		8 482 851	514 291	6. 06
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		8 913 246		8 410 746	502 500	5. 97
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		83 896		72 105	11 792	16. 35

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature		174 315		162 130	12 184	7.52
Bénévolat		1 343 913		1 271 778	72 135	5.67
<b>TOTAL</b>		<b>1 518 228</b>		<b>1 433 908</b>	<b>84 320</b>	<b>5.88</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature		174 315		162 130	12 184	7.52
Personnel bénévole		1 343 913		1 271 778	72 135	5.67
<b>TOTAL</b>		<b>1 518 228</b>		<b>1 433 908</b>	<b>84 320</b>	<b>5.88</b>



*ANNEXE*

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 848 334.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 29 680.82 Euros et dégageant un bénéfice de 83 896.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

### **Description de l'objet social de l'entité**

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Le Refuge héberge et accompagne les jeunes LGBT+, âgés de 14 à 25 ans, rejetés par leurs parents, chassés du domicile familial, parce qu'ils sont homosexuels ou trans et/ou en questionnement identitaire.

### **Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

- **Hébergement** : Forte de 280 places d'hébergement, réparties au sein de 19 dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire hexagonal, la Fondation Le Refuge offre un premier abri aux jeunes LGBT+ chassés du domicile familial. Orientées par le biais de notre Ligne d'écoute ou par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), les personnes que nous accompagnons se voient proposer des chambres au sein d'appartements en colocation. Dans ces dispositifs, les jeunes accueillis sont supervisés et en lien permanent avec nos équipes bénévoles et salariées.

- **Accueil et accompagnement** : Avec plus de 500 bénévoles et une trentaine de travailleuses et travailleurs sociaux, Le Refuge est présent pour épauler, chaque année, près de 500 jeunes LGBT+ en situation d'exclusion. Accompagnement socio-éducatif, soutien psychologique, aide alimentaire, insertion professionnelle : nos équipes présentes dans tout l'Hexagone constituent un maillage important pour protéger les personnes nous appelant et les accompagner vers l'autonomie.

- **La Ligne d'écoute du Refuge** : La Fondation Le Refuge opère 7 jours sur 7, de 8h à minuit, une Ligne d'écoute dédiée aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Au bout du fil, des bénévoles, formés à l'écoute bienveillante, orientent les appelants vers les structures d'hébergement ou d'accompagnement de jour de la Fondation. L'équipe de la ligne d'écoute est composée de 2 salariés et près de 40 bénévoles.

- **Formation, conseil et sensibilisation** : Dans tout l'Hexagone, nos bénévoles interviennent régulièrement au sein d'établissements scolaires du secondaire, à la demande des principaux et proviseurs, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations. La Fondation intervient aussi auprès d'acteurs associatifs, d'administration publique et d'entreprises pour former les salariés à la lutte contre les discriminations LGBTphobes.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Description des moyens mis en œuvre**

- Administrer et gérer tout établissement, service ou structure concourant à la réalisation de l'objet de la Fondation
  - o Administrer et gérer l'hébergement des bénéficiaires
  - o Coordonner et réaliser l'accompagnement social, psychologique et économique des bénéficiaires
  
- Financer l'action de la Fondation via :
  - o La générosité du public
  - o La contractualisation avec les pouvoirs publics
  - o La réalisation de projets de mécénat
  - o La réception et la valorisation de legs et donations
  
- Promouvoir auprès des structures publiques ou privées et du grand public la lutte contre les LGBT+ phobies en sensibilisant les publics aux discriminations et aux souffrances que subissent les bénéficiaires
  
- Lutter contre toute forme de discrimination LGBTphobe et accompagner, accueillir et orienter le public LGBT+ pour qu'il puisse faire valoir ses droits

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Développement du nombre de places**

La Fondation a continué en 2025 à développer son nombre de places et à professionnaliser son action par la création de nouveaux postes de travailleurs sociaux. Ainsi, 51 places ont été créées à Strasbourg, à Cayenne, à Montpellier, à Marseille et à Paris, avec un poste de travailleur social créé pour chacun de ces dispositifs.

L'impact financier est visible dans l'augmentation du budget alloué aux loyers d'appartements (+37,49%) ainsi que de la masse salariale (+8,77%). L'augmentation du budget alloué aux loyers d'appartements est liée aussi à la volonté de la Fondation de transformer les chambres partagées en chambres individuelles, pour une meilleure qualité d'accueil.

#### **Résultats de TETU**

Pour rappel, la Fondation Le Refuge est actionnaire de la société TÊTU à 49% depuis sa reprise avec le Groupe SOS en 2024.

La Fondation Le Refuge, disposant de réserves financières suffisantes, avait établi une convention entre la société TETU et la Fondation Le Refuge d'une capacité d'apport en compte courant de 460 000€ en 2024. Il est apparu à la fin d'année 2025 un résultat déficitaire de la société TETU (-213 108€) sensiblement moindre qu'en 2024 (-563 183€). Il a été établi des prévisions raisonnables pour 2026 d'atteindre un résultat à l'équilibre, et ensuite de dégager un résultat bénéficiaire à partir de 2027. Ainsi, il a été décidé d'abandonner la moitié de l'apport en compte courant de 460 000€, soit 230 000€. Il n'a pas été jugé en risque que le solde ne soit pas remboursé dans les prochaines années.

En 2025, un apport de 50 000 € a été réalisé et des intérêts de comptes courants ont été constaté pour 9 738€.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Conflit Ukraine Russie**

Les perturbations économiques provoquées par le conflit Ukraine Russie n'ont pas eu en 2025 des répercussions importantes sur l'activité de la Fondation.

La Fondation a établi les comptes annuels sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers sans prendre en compte les incidences potentielles liées aux événements survenus postérieurement à la date d'arrêté des comptes. Conformément aux recommandations de l'ANC, la Fondation n'a pas procédé à des classements au sein de son résultat comptable différents de ceux opérés usuellement.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

#### **Principes généraux**

Les comptes annuels de l'entité ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC n°2022-06 relatif au Plan Comptable Général, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux associations issues du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2023-03.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice sont respectés en appliquant les règles de prudence et en retenant les principes généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence de méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après

#### **Changement d'estimation**

La Fondation n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif. Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Changements comptables**

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

#### **1- Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025**

##### **a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025**

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

##### **b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025**

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2025 :

- Les remboursements d'assurance ainsi que les aides apprentis et les remboursements convention Cifre et de formations, pour un montant total de 22 244€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges concernés.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **2- Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)**

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne "Charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique des "Créances" et celle des "Valeurs mobilières de placement" ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles".

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	285 039		1 150
Terrains	272 682		
Constructions sur sol propre	1 185 819		
Installations générales agencements aménagements divers	237 462		127 068
Matériel de transport	53 190		22 295
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	223 638		127 637
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 783 104		790 240
Immobilisations corporelles en cours			37 660
TOTAL	3 755 896		1 104 900
Autres participations	24 515		
Autres titres immobilisés	12 000		
Prêts, autres immobilisations financières	119 190		31 264
TOTAL	155 705		31 264
TOTAL GENERAL	4 196 639		1 137 314

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL			286 189	286 189
Terrains		42 850	229 832	229 832
Constructions sur sol propre		171 400	1 014 419	1 014 419
Installations générales agencements aménagements divers		3 229	361 302	361 302
Matériel de transport			75 485	75 485
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 119	347 157	347 157
Biens reçus par legs destinés à être cédés		1 210 000	1 363 344	1 363 344
Immobilisations corporelles en cours			37 660	37 660
TOTAL		1 431 597	3 429 199	3 429 199
Autres participations			24 515	24 515
Autres titres immobilisés			12 000	12 000
Prêts, autres immobilisations financières		19 648	130 805	130 805
TOTAL		19 648	167 320	167 320
TOTAL GENERAL		1 451 245	3 882 708	3 882 708

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		78 163	25 342		103 505
Constructions sur sol propre		407 154	57 565	45 127	419 592
Installations générales agencements aménagements divers		74 485	28 550	2 385	100 650
Matériel de transport		21 071	8 789		29 860
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		155 061	49 548	4 119	200 490
TOTAL		657 770	144 452	51 631	750 592
Immob. Incorporelles en cours (dépréciation)			17 453		17 453
TOTAL GENERAL		735 933	187 248	51 631	871 550
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	25 342				
Constructions sur sol propre	57 565				
Instal.générales agenc.aménag.divers	28 550				
Matériel de transport	8 789				
Matériel de bureau informatique mobilier	49 548				
Immob. Incorp. en cours (dépréciation)	17 453				
TOTAL GENERAL	187 248				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Tableau de variation des fonds propres - générosité du public**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	19 986							19 986
Report à nouveau	2 198 066	72 105	72 105					2 270 171
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	72 105	- 72 105	- 72 105	83 896	83 896			83 896
Subventions d'investissement	374 862					26 214		348 648
<b>TOTAL</b>	<b>4 165 019</b>	-	-	<b>83 896</b>	<b>83 896</b>	<b>26 214</b>	-	<b>4 222 701</b>

La dotation de la fondation s'élève à un million cinq cent mille euros.

A la date d'approbation des statuts, elle est constituée :

1- De biens immobiliers

- Bureaux, place d'Acadie, Montpellier (34), estimé à une valeur de 216 000 €
- Studio, 16 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 135 000€
- Studio, 59 rue Belliard, Paris (75), estimé à une valeur de 125 000€
- Studio, 3 rue Louis Blanc, Alfortville (94), estimé à une valeur de 125 000€
- Bureaux, 108 rue de la Folie Méricourt, Paris (75), estimé à une valeur de 570 000€

2- D'une somme de 329 000€

Ces biens (1 et 2) sont irrévocablement affectés à la dotation.

A l'exception des opérations de gestion courante des valeurs mobilières composant la dotation, l'aliénation des biens affectés à la dotation n'est valable qu'après autorisation administrative, délivrée sous réserve de maintien de la valeur réelle de la dotation. La délibération indique alors la part du produit de la vente qui est réaffectée à la dotation.

Sont également soumises à autorisation administrative les délibérations du conseil d'administration, prévues au règlement intérieur, portant sur la constitution d'hypothèques et sur les emprunts à plus d'un an et leurs garanties relatifs aux biens composant la dotation.

Les actifs éligibles aux placements des fonds composant la dotation sont ceux qu'énumère l'article R.332-2 du code des assurances.

La dotation est accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

Le trésorier informe chaque année le conseil d'administration de la consistance et de la valeur actualisée de la dotation à l'occasion de l'approbation des comptes.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les biens ont été estimés courant avril 2024 et ces dernières peuvent se résumer de la façon suivante :

- 18 rue Louis Blanc : estimation à 115k€ FAI - 110 nets vendeurs (vs. 135k€ dans les statuts)
- 59 rue Belliard : 110k€ FAI - 105 NV (vs. 125k€)
- 3 rue Louis Blanc : 130k€ FAI - 125 NV (vs. 125k€)
- 108 rue de la Folie Méricourt : 630k€ FAI - 605 NV (vs. 570k€)
- 75 place d'Acadie à Montpellier : entre 230 et 250k€ net vendeur (moyenne de 240k€ donc, vs. 216k€ dans l'estimation initiale de la dotation).

Soit en prenant les valeurs les plus prudentes : 1 175 k€ contre une valeur intégrée au sein de la dotation initiale de 1 171 k€

La dotation statutaire n'a donc pas perdu de valeur.

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>204 207</b>	<b>21 426</b>	<b>131 289</b>	-	<b>94 344</b>	
CAF	1 220		1 220		-	
SUBVENTION MARSEILLE	54 000				54 000	
TOULOUSE	22 637		3 719		18 918	
STRASBOURG	126 350		126 350		-	
DILCRAH GUYANE		20 370	-		20 370	
DILCRAH GERS		1 056	-		1 056	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	<b>20 900</b>	<b>4 931</b>	<b>3 720</b>	-	<b>22 111</b>	
RENAULT	17 180				17 180	
FOULEE DES FIERTES 2024 LILLE	1 200		1 200		-	
CASTORAMA LILLE	2 520		2 520		-	
FONDAHER		431	-		431	
FRONT RUNNERS		1 500	-		1 500	
ROTARY CLUB		1 000	-		1 000	
HE FOR SHE		2 000	-		2 000	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>2 673</b>	<b>1 413</b>	<b>2 673</b>	-	<b>1 413</b>	
AIRBUS TOULOUSE	2 673		2 673		-	
CROWFUNDING TOULOUSE		1 413	-		1 413	
<b>TOTAL</b>	<b>227 780</b>	<b>27 770</b>	<b>137 682</b>	-	<b>117 868</b>	-

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Tableau de variation des fonds reportés

VARIATION DES FONDS REPORTEES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
LEGS	1 868 620	831 122	1 206 775	1 492 967
<b>TOTAL</b>	<b>1 868 620</b>	<b>831 122</b>	<b>1 206 775</b>	<b>1 492 967</b>

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	204 609		45 122		159 488
<b>TOTAL</b>	<b>204 609</b>		<b>45 122</b>		<b>159 488</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	157 074	17 453			174 526
Sur comptes clients	66 436	35 641			102 077
Autres provisions pour dépréciation	232 841	2 840	230 000		5 681
<b>TOTAL</b>	<b>456 350</b>	<b>55 934</b>	<b>230 000</b>		<b>282 284</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>660 960</b>	<b>55 934</b>	<b>275 122</b>		<b>441 772</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>55 934</b>	<b>275 122</b>		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	130 805	130 805	
Clients douteux ou litigieux	108 954	108 954	
Autres créances clients	56 269	56 269	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 435	8 435	
Divers état et autres collectivités publiques	129 529	129 529	
Groupe et associés	302 244	302 244	
Débiteurs divers	1 123 942	1 123 942	
Charges constatées d'avance	538 554	538 554	
<b>TOTAL</b>	<b>2 398 731</b>	<b>2 398 731</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 026 077	765 596	260 481	
Personnel et comptes rattachés	185 807	185 807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	344 526	344 526		
Autres impôts taxes et assimilés	46 919	46 919		
Autres dettes	690	690		
Produits constatés d'avance	250 891	250 891		
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 309</b>	<b>1 594 828</b>	<b>260 481</b>	

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils peuvent être, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur à la clôture. Cette valeur d'inventaire est appréciée d'une part par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres de la participation concernée, et d'autre part, en prenant en considération les perspectives de rentabilité et de développement.

Une information sur les filiales et participations est communiquée en fin d'annexe.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Evaluation des créances et des dettes

#### Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

#### Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions perçues des bailleurs institutionnels sont reconnues en produits en fonction du pourcentage d'avancement des projets. Ce pourcentage est défini pour une période sur la base du niveau d'engagement des dépenses sur ladite période, niveau calculé par rapport au budget total du projet.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les produits relatifs au mécénat sont comptabilisés à l'engagement, c'est-à-dire, dès la réception de la convention correspondante. Les conventions de mécénats signées au titre d'un exercice et non encore perçues à la clôture, sont comptabilisées à l'actif au poste "autres créances".

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

**Titres** : ils sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré - premier sorti. Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable.

**Comptes à Terme - Dépôt à Terme** : ils sont constatés pour leur valeur nominale dans le poste Valeurs mobilières de placement.

Au 31/12/2025, la Fondation dispose de comptes à terme d'un montant de 2 029 ke.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 732
Autres créances	914 435
Disponibilités	14 261
Total	931 428

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - AAR	1 332
FACTURES A ETABLIR	2 732
PRODUITS A RECEVOIR	
ORGANISMES SOCIAUX - IJSS	8 436
SUBVENTIONS A RECEVOIR	129 140
DONS A RECEVOIR	775 139
PDS FINANCIERS A RECEVOIR	14 261
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	388
Total	931 428

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 835
Dettes fiscales et sociales	331 985
Total	527 820

### Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	195 835
PROVISION SALAIRES A PAYER	183 332
PROVISION SALAIRES A PAYER	2 117
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	97 621
ORGANISMES SOCIAX IJ	16 464
ETAT SUBVENTIONS	
ETAT CHARGES A PAYER	32 451
Total	527 820

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		538 554
Total		538 554
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		250 891
Total		250 891

### Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
MECENAT COVEA	1 699		
MECENAT CNP	4 945		
MECENAT RATP	13 425		
SUBVENTION REGION IDF	12 329		
SUBVENTION PROJET INTERNATIONAL	218 493		
Total	250 891		

### Produits et charges afférentes aux legs

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	76 518
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	923 568
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 067 325
Reprise des dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations des fonds reportés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 206 775

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des reçus par legs ou donations destinées à être cédés	1 210 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	831 122

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 233 064</b>
-----------------------------	------------------

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### Subventions d'équipement

Dans le cadre de différentes conventions signées avec les financeurs, des subventions ayant pour objet la réalisation d'investissements, sont comptabilisées au passif du bilan en subvention d'investissement.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat d'exploitation au même rythme que les actifs subventionnés.

Les quotes-parts de subvention restant à transférer au compte de résultat s'élèvent au 31/12/2025 à 348 648 €.

Le montant inscrit au compte de résultat sur l'exercice 2025 s'élève à 26 214€.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
COLLECTIVITES	114 029
DEPARTEMENTS	87 185
REGIONS	44 102
ETAT DDETS	461 277
ETAT DDETS DENH	324 727
DILCRAH	436 870
ARS	129 500
PARTICIPATIONS LVA	
HEBERGEMENTS URGENCE (ETAT)	323 541
ALT	312 084
CAF	5 600
PROJET INTERNATIONAL	32 007
<b>Total</b>	<b>2 270 922</b>

#### Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi N° 2006-584 du 23 mai 2006, les rémunérations les plus importantes ainsi que leurs avantages de l'association, sont à identifier. Celles-ci représentent la rémunération de moins de trois personnes, aucun montant ne sera présenté.

Le Président ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration de la Fondation sont bénévoles et n'ont perçu à ce titre ni rémunération ni avantages en nature.

#### Effectif moyen

<b>Effectifs moyens</b>	
Accueil de jour	8
Action sociale	4
Formation et sensibilisation	4
Hébergement	25
Ligne d'écoute	2
Administratif - fonctionnement	5
Administratif - recherche de fonds	6
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Valorisation des contributions volontaires**

#### **Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux

#### **Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public**

##### **- Bénévolat**

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

##### **- Prestations en nature**

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

### **Valorisation des contributions volontaires**

Le bénévolat est valorisé à 1 344ke au 31-12-2025.

Pour la valorisation, les heures bénévoles 2025 ont été retenues et ajustées en fonction de la réalité de l'activité de chaque délégation. Le taux horaire du Smic chargé a ensuite été appliqué. Soit 85 700 heures x 15.682€ = 1 343 913€

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 234 euros.

## **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Engagements financiers**

#### Engagements donnés

#### **Engagements liés aux parts détenues dans des GIE:**

La Fondation Le Refuge, membre du GIE Alliance, est à ce titre tenue solidairement sur son patrimoine propre des dettes de ce dernier vis-à-vis des tiers autres que les membres d'Alliance Gestion.

Au 31 décembre 2025, le passif d'Alliance Gestion répondant au critère ci-dessus s'élève à :

- Dettes financières = 3 682 538 euros
- Dettes d'exploitation = 9 020 986 euros
- Autres dettes = 3 889 448 euros

TOTAL = 16 592 972 euros

Au cours de l'exercice 2025, la participation de la Fondation à l'ensemble des charges d'Alliance Gestion a été de 0.01%.

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La Fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**Liste des filiales et participations**

Société <b>A. Renseignements détaillés</b>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - TETU			49.00	24 500							
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											



*CROD : Compte de résultat  
par origine et destination*

*CER : Compte d'emploi  
annuel des ressources  
collectées auprès du public*

**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>5 516 842</b>	<b>5 492 923</b>	<b>5 213 887</b>	<b>5 187 303</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 451 217	5 451 217	5 146 300	5 146 300
- Dons manuels	3 379 177	3 379 177	3 313 160	3 313 160
- Legs, donations et assurances-vie	1 233 064	1 233 064	1 037 052	1 037 052
- Mécénat	838 975	838 975	796 088	796 088
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	65 626	41 707	67 586	41 003
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>580 245</b>		<b>264 188</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	471 540		184 731	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	108 704		79 457	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>2 297 637</b>		<b>2 448 668</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>45 122</b>		<b>556 108</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>137 681</b>	<b>2 673</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 577 527</b>	<b>5 495 596</b>	<b>8 482 851</b>	<b>5 187 303</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 976 257</b>	<b>3 175 137</b>	<b>5 018 801</b>	<b>2 491 479</b>
1.1 Réalisées en France	5 976 257	3 175 137	5 018 801	2 491 479
- Actions réalisées par l'organisme	5 939 150	3 138 030	5 018 801	2 491 479
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	37 107	37 107		
	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 454 087</b>	<b>1 454 087</b>	<b>1 653 159</b>	<b>1 653 159</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 454 087	1 454 087	1 653 159	1 653 159
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>997 036</b>	<b>756 608</b>	<b>1 230 285</b>	<b>686 337</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>38 481</b>	<b>24 456</b>	<b>353 122</b>	<b>284 224</b>
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>27 771</b>	<b>1 413</b>	<b>155 380</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 493 632</b>	<b>5 411 701</b>	<b>8 410 747</b>	<b>5 115 200</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>83 895</b>	<b>83 895</b>	<b>72 103</b>	<b>72 103</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 433 908</b>	<b>1 433 908</b>
Bénévolat	1 343 913	1 343 913	1 271 778	1 271 778
Prestations en nature	174 315	174 315	162 130	162 130
Dons en nature	0	0	0	0
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 433 908</b>	<b>1 433 908</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 343 913</b>	<b>1 343 913</b>	<b>1 271 778</b>	<b>1 271 778</b>
Réalisées en France	1 343 913	1 343 913	1 271 778	1 271 778
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>174 315</b>	<b>174 315</b>	<b>162 130</b>	<b>162 130</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 518 228</b>	<b>1 433 908</b>	<b>1 433 908</b>

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 175 137</b>	<b>2 491 479</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>3 175 137</b>	<b>2 491 479</b>	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	3 138 030	2 491 479	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à d'autres organismes agissant en France	37 107		Dons manuels	3 379 177	3 313 160
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	-		Legs, donations et assurances vie	1 233 064	1 037 052
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	838 975	796 088
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	41 707	41 003
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 454 087</b>	<b>1 653 159</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 454 087	1 653 159			
2.2 Frais de recherche des ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>756 608</b>	<b>756 332</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 385 833</b>	<b>4 900 971</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 492 923</b>	<b>5 187 303</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	24 456	214 229	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 413		<b>3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	2 673	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	<b>83 895</b>	<b>72 103</b>	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>5 495 596</b>	<b>5 187 302</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 495 596</b>	<b>5 187 303</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	1 591 659	1 580 881
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	83 895	72 103
			(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 101 574	- 61 325
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	1 573 980	1 591 659

## **ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

Le Compte de résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation.

### **1. Les rubriques du CROD (Compte de résultat par origine et destination)**

#### **A. Les produits par origine**

- Les produits liés à la générosité du public

Les ressources de l'association proviennent de la générosité du public : 5 493 ke

#### **Dons, legs et mécénat : Dons manuels pour un montant de 3 379 ke**

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

#### **Dons, legs et mécénat : Legs, Donation et Assurance Vie pour un montant de 1 233ke**

Le legs est une disposition dans un testament permettant de transmettre un ou plusieurs biens au bénéfice d'un ou de plusieurs légataires, à la mort du légateur. Le bénéficiaire d'un legs est appelé légataire. Véritable dérogation aux règles civiles de la dévolution successorale, le testateur peut ainsi soit attribuer une partie de son patrimoine à un tiers à sa succession, soit attribuer à l'un de ses héritiers désignés par la loi une part d'un montant excédant la part de réserve héréditaire (ce que l'on appelle la quotité disponible).

#### **Dons, legs et mécénat : Mécénat pour un montant de 839 ke**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

- Les produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité comprennent 2 298 ke en provenance de subventions dont :

- ✓ Les subventions d'exploitation ;
- ✓ La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- ✓ Remboursement convention CIFRE.

**Subventions :**

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

**Et d'autres produits comprenant 472 ke de contributions financières sans contrepartie, 138ke d'utilisation des fonds dédiés antérieurs et 45 ke de reprises de provisions et dépréciations.**

**Une contribution financière sans contrepartie** est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

**Autres produits non liés à la générosité du public pour un montant de 109 ke**

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les prestations de services ;
- Les loyers ;
- Les produits financiers ;
- Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

**Reprises sur provisions et dépréciations**

- Utilisations des fonds dédiés : 138 ke ;
- Reprises sur provisions risques et charges : 45 ke.

## **Rapprochement entre le compte de résultat et le CROD**

Les écarts entre les produits du compte de résultat et les ressources présentées dans le CROD résultent exclusivement de différences de présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres.

En effet, certaines charges sont présentées en déduction des ressources dans le CROD, conformément à sa logique de suivi des flux par origine et destination, afin de traduire la consommation des ressources.

Les principaux éléments concernés sont les suivants :

- valeur nette comptable des éléments cédés reçus par legs : 1 210 k€
- reports en fonds dédiés relatifs aux legs : 831k€
- valeur nette comptable des éléments d'actif cédés : 170k€
- abandon de compte courant : 230k€ (compensé par une reprise de provision)
- valeur nette comptable des actifs financiers cédés : 19.6k€

## **B. Charges par destination**

- Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Les charges sont rattachées à chaque rubrique à partir de la comptabilité générale en fonction de la nature de la charge et de la comptabilité analytique réalisée en fonction des clés basées sur les salaires de rattachement de la charge.

Il existe une catégorie de charges indirectes : les charges de personnel des salariés du Siège qui sont réparties dans les différentes rubriques en fonction des temps passés par chaque salarié.

- **Les missions sociales**

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire de l'association.

Les missions sociales réalisées en France correspondent à :

- ✓ Hébergement
- ✓ Accueil et accompagnement
- ✓ La Ligne d'écoute du Refuge
- ✓ Formation, conseil et sensibilisation

- **Frais de recherche de fonds**

Les frais de recherche de fonds correspondent à :

- **Des frais d'appel à la générosité du public** qui comprennent les charges engagées par la Fondation Le Refuge, dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action : frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat.
- **Des frais de recherche d'autres ressources** qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Dans le cadre de la Fondation Le Refuge, ces frais sont essentiellement un quote part de la masse salariale (32% du montant total des frais de recherche de fonds) ainsi que des frais de publicité (14 % du montant total des frais de recherche de fonds) et des frais de gala/réception (8% du montant total des frais de recherche de fonds).

- **Frais de fonctionnement**

Ils comprennent les frais qui ne sont pas compris dans les deux rubriques précédentes et non liées à la réalisation de la mission sociale.

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).

À noter qu'une quote-part de ces frais sont affectés :

- A la réalisation de missions sociales ;
- A des frais de recherche de fonds.

- **Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

## **2. Affectation des ressources aux emplois**

La règle d'affectation des ressources aux emplois est la suivante.

- Affectation en priorité aux missions sociales des ressources affectées (dons, legs, donations et assurances-vie, contributions financières, subventions, mécénats) ;
- Affectation des participations aux loyers des bénéficiaires de la fondation en missions sociales ;
- S'il reste un solde de missions sociales à financer : financement avec les ressources AGP non fléchées ;
- Puis financement des frais d'appel à la générosité du public par les ressources AGP non fléchés ;
- Pour les frais de fonctionnement, financement en priorité avec les ressources non liées à la GP et non fléchés sur les missions sociales.

## **3. CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)**

### **A. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)**

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers, du parrainage, du mécénat, ainsi que de produits de legs, donations et assurances-vie. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

## **B. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture**

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 31 décembre 2024. Il s'élève à 1 591 659 €.

## **C. Ressources collectées dans l'année**

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD.

## **D. Ressources employées dans l'année**

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par l'association pour un montant de 5 411 701 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 3 175 137 €, soit 58,67 % ;
- Missions sociales réalisées à l'étranger : 0 €, soit 0 % ;
- Frais de recherche de fonds : 1 454 087 €, soit 26,87 % ;
- Frais de fonctionnement : 756 608 €, soit 13,98 % ;
- Dotation aux provisions et dépréciation : 24 456 €, soit 0,45 %.

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

## **E. Investissements financés dans l'année**

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources proviennent de la générosité du public, soit financés à hauteur de 63,55 %.

## **F. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture**

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP s'élève à 1 573 980 € à la clôture des comptes 2025.